

gouvernement n'y peut rien. Il se peut que la Commission royale, en face d'avis présentés, formule certaines recommandations, mais j'estime que nous devrions y regarder à deux fois avant de demander au gouvernement d'y donner suite, en ce qui concerne ces emprunts. Quant aux prêts dus au gouvernement et productifs d'intérêt, je crois que, dans les circonstances actuelles, il serait raisonnable de demander au gouvernement de renoncer à l'intérêt en question.

M. GORDON: La capitalisation des chemins de fer Nationaux du Canada ainsi que les vues de ces derniers sur cette question ont été déferées par le gouvernement à la Commission royale du Transport, qui est en train d'étudier l'une et les autres. Je ne sais pas au juste s'il est dans les règles et convenable de discuter un sujet que la Commission est en train d'étudier, mais j'ai exposé d'une manière circonstanciée mes vues à la Commission et je serais heureux de faire parvenir un exemplaire de mon mémoire à tout membre du Comité qui aimerait en avoir un.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous interrompre? Je crois, monsieur Gordon, que la plupart des membres aimeraient avoir l'occasion d'examiner un exemplaire authentique de votre mémoire. Donc, si le Comité y consent, je demanderai à la Commission d'en adresser un aux sténographes du Comité et nous le ferons publier à titre d'appendice aux Témoignages d'aujourd'hui.

M. FULTON: Pouvons-nous demander à M. Gordon s'il peut mettre à notre disposition des exemplaires dès maintenant, car si les recommandations sont imprimées, nous ne pourrions en prendre connaissance avant deux ou trois jours.

M. GORDON: Oui, nous pouvons accéder à la demande.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il nous convienne, en tant que Comité, d'entreprendre la moindre discussion sur la déclaration de M. Gordon pendant que la question est encore en instance devant la Commission.

M. MUTCH: Je désirerais être de votre avis, monsieur le président; mais si j'étais intéressé de l'extérieur, à la chose, je ne le serais pas.

L'hon. M. CHEVRIER: L'Orateur a décrété, d'abord, qu'il ne pouvait y avoir de débat à la Chambre sur certains sujets qui sont actuellement à l'étude à la Commission des transports. Et il a aussi rendu une décision du même genre à propos des questions qui subissent maintenant l'examen de la Commission royale des transports, ce qui indiquerait qu'alors que certaines choses peuvent être débattues, sûrement d'autres ne peuvent l'être.

Je ne propose pas au Comité de ne pas discuter les sujets à l'étude à la Commission royale; mais en d'autres termes, lorsqu'un sujet a été déferé à un organisme comme la Commission royale des transports je me demande s'il est convenable de débattre ces questions ici. C'est toutefois là une décision qui regarde le Comité.

M. MUTCH: Le ministre ayant dit ce qu'il a dit, puis-je ajouter quelle est ma raison pour acquiescer? C'est l'habitude au Comité, après lecture du rapport du président du chemin de fer, de se mettre à l'examiner méthodiquement, page par page.

Avec l'approbation du Comité je propose donc que nous commençons l'étude de la page 6, parcourions le rapport en entier et étudions chacune des questions, car si nous nous mettons à approfondir, nous n'aurons pas fini avant deux semaines.

M. KNIGHT: Puis-je soulever une objection: n'est-ce pas l'usage, sur réception d'un rapport de ce genre, de permettre à certains membres du Comité de présenter des observations générales avant de l'étudier à fond?